



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
**SAINT-PREX**

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 01/02.2019 pour une demande d'un crédit pour financer l'adaptation d'arrêts de bus dans le cadre de la modification de la ligne MBC 724.**

Madame la présidente, Mesdames et messieurs les conseillers,

La commission nommée par le bureau était composée de Messieurs Louis-Claude Pittet, Jean-François Chavannes, Guy Guéritz, Alexandre Wohnlich, Carmelo Todaro. Suppléants Madame Michelle Stricker et David Mondada. Elle s'est réunie le lundi 18 février à la salle de municipalité. Messieurs Carmelo Todaro, Guy Guéritz et David Mondada se sont excusés. Madame Carine Tinguely, municipale en charge du dossier, nous a apporté toutes les réponses à nos nombreuses questions ce dont nous la remercions.

**I. Préambule.**

Le préavis nous donne l'historique de la démarche dont les prémices datent de 2017. Ce sont les entreprises de Littoral Parc qui ont été les demandeurs de ce prolongement de la ligne 724 jusqu'à la gare d'Allaman par le sud.

Cette opportunité apporte une plus-value à notre offre en transport public. L'avantage d'avoir une ouverture sur la gare d'Allaman, est la voie directe sur Nyon et Genève sans passer par Morges. Elle offre également la possibilité de se rendre plus facilement à Aubonne. L'entrée en vigueur de cette nouvelle ligne est prévue pour le nouvel horaire de décembre 2019.

**II. Projet.**

La commission s'est posée la question de ce qu'il se passerait si nous ne faisons rien ? La réponse est très claire au niveau des MBC : la modification de la ligne 724 se fera de toutes manières mais sans aménagement, ce qui pénaliserait les usagers saint-preyards de cette desserte.

Dès 2024 il faudra tout de même adapter les abris existants conformément à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand). Les communes d'Etoy et Allaman doivent également aménager le parcours se situant sur leur territoire.

**L'annexe 1** présente la proposition de parcours pour la ligne de bus 724 disponible sur le site internet de l'ARCAM.

**L'annexe 2** présente la proposition d'horaire pour le nouveau parcours.

Malgré la volonté des MBC de rendre la ligne plus directe, la Municipalité a pu garder la desserte du bas et du haut du village en gardant le passage par Taillecou, Penguey, l'Epondaz et la gare avant de reprendre la route du lac direction Etoy par le Pont Rouge. Le trajet de retour se fera par le même itinéraire. Les écoliers apprécieront cette nouvelle offre car l'itinéraire actuel est différent pour les allers et retours.

Cette modification de la ligne, occasionne des travaux qui sont présentés dans ce préavis. Il faudra déconstruire les abris des Etourneaux, Saugettes, Chemin des Oiseaux ainsi que celui du Motty et construire des nouveaux abris et leurs aménagements le long de la route de Rolle ainsi que dans le quartier de l'Epondaz. Les deux nouveaux abris de la route de Rolle devront être adaptés au niveau de l'aménagement routier car ils se trouveront du côté Jura de la route ; il faudra dès lors prévoir des passages sécurisés et de la signalisation lumineuse pour l'arrêt des Saugettes en complément aux feux déjà existants.

Les nouveaux abris, seront conformes à la LHand, qui stipule les normes pour les hauteurs des quais ainsi que les pentes des abris pour les personnes à mobilité réduite. Avec le montant de Fr. 78'000.- les abris actuels seront adaptés à ces normes de la LHand. Cela aura l'avantage d'avoir une longueur d'avance sur le quai nord de la halte des CFF pour le retour depuis Etoy ou pour se rendre à Morges.

La ligne régionale de bus 724 a été mise en place fin 2005 et avait fait l'objet du préavis municipal 24/08.2005 pour un montant d'environ Fr. 300'000.- pour la création de 7 arrêts. Le financement de la ligne est principalement pris en charge par le Canton (compte 111.3517 « Participation aux charges cantonales de trafic et énergie » pour un budget de Fr. 526'300.- sur le budget 2019) tandis que l'entretien de l'infrastructure incombe aux Communes.

La commission s'est également interrogée sur l'adaptation de la cadence horaire de la ligne, mais ce point n'a pas encore été remis en question par le groupe de travail qui a privilégié la connexion avec la gare d'Allaman, une desserte plus directe laissant espérer une augmentation de la cadence dans un avenir proche.

### **III. Finances.**

Si les prestations de l'ingénieur Fr. 54'400.- sont connues, le solde des coûts est basé sur une estimation faite par l'ingénieur, car il n'y a pas encore eu de demandes de soumissions d'entreprises. La commission s'est penchée sur les différents postes du préavis car le montant final est tout de même important. La commission considère, au vu du tableau des travaux à effectuer pour chaque abri, que l'estimation des coûts est assez large. Elle estime que la facture finale devrait être inférieure aux coûts annoncés dans le présent préavis.

#### **Les considérations de la commission:**

1. Le montant de Fr. 45'234.- des arrêts à supprimer permet de récupérer les anciennes infrastructures et de remettre le terrain en ordre.
2. Les arrêts à créer pour un montant de Fr. 599'806.05 sont bien comptés car il faut y déduire la récupération. Des servitudes et indemnités pour privé (CFF) pour les deux arrêts, Pont Rouge et Saugettes sont incluses.
3. Pour le regroupement des arrêts de Taillecou nord et sud, la commission suggère de ne pas les regrouper à l'entrée de l'avenue de Taillecou pour le moment. Les arrêts actuels sont fonctionnels. De plus, le nouveau quartier côté Morges risque de nécessiter un aménagement dans le futur. Actuellement la Municipalité a approché les promoteurs du nouveau quartier, qui n'estiment pas avoir besoin d'un arrêt de bus pour leurs clients. Lorsque les habitants seront au complet la demande risque de changer. Ce poste nous ferait économiser un montant de Fr. 138'000.- (125'553.45 + les 10% des divers et imprévus). Cette proposition fait l'objet d'un amendement au rapport.
4. Pour la moins-value de Fr. 78'000.- présentée en variante sur l'adaptation des arrêts à la LHand, la commission estime qu'elle n'a pas lieu d'être, car en 2024 il sera obligatoire d'adapter les aménagements pour les personnes à mobilité réduite . Cette moins-value serait éthiquement inacceptable.
5. Le compte de réserve No 9282.09 « fond pour mobilité douce » se monte à Fr. 2'000'000.-

#### **IV. Impact sur l'environnement.**

La nouvelle ligne améliorera l'offre en transports publics.

#### **V. Amendement.**

La commission, d'entente avec la commission des finances, propose au conseil d'adopter l'amendement suivant :

**Suppression du poste des arrêts à regrouper pour un montant de Fr 138'000.- (125'553.45 + 10%) au point 6 du préavis pour les raisons évoquées plus haut, et modification des conclusions du préavis au point 2 des décisions du conseil communal par :**

- 2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 764'000.-**

## VI. Conclusions.

En conclusion et vu ce qui précède, la commission à l'unanimité vous propose, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal No 01/02.2019
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'adaptation des arrêts de bus dans le cadre de la modification de la ligne 724
2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 764'000.-
3. D'admettre que la dépense globale soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt
4. D'admettre que ce montant soit amorti en une seule fois, dès 2020, par reprise du compte de réserve No. 9282.09 « fond pour mobilité douce »

Annexes : proposition de prolongement de la ligne 724 et proposition d'horaire.

Rapport établi à St-Prex, le 11 mars 2019

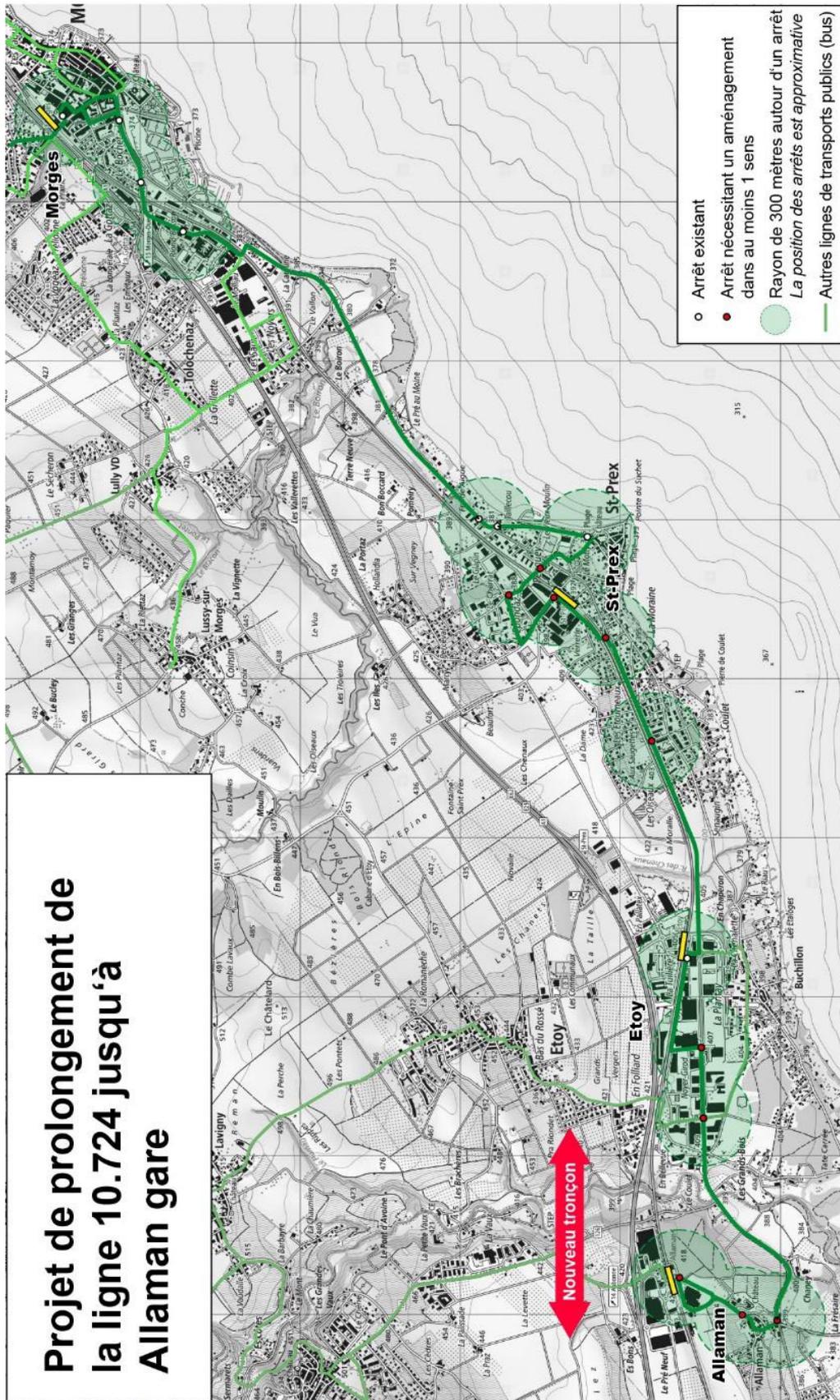
Au nom de la commission,  
Le rapporteur



Jean-François Chavannes

## Annexe 1

Proposition de parcours pour la ligne de bus 724 (source ARCAM)



## Annexe 2

Proposition d'horaire pour la ligne de bus 724 (source ARCAM)

### 10.724 Marcelin - Morges - St-Prex - Etoy - Allaman

Lundi à samedi sauf fêtes générales. En rouge: sauf samedi (Morges, Marcelin desservi uniquement en période scolaire)

→																			
Morges, Marcelin	dep.						12:00	13:00						15:00	16:00	17:00			
Lausanne		05:51	06:51	07:51	08:51	09:51	10:51	11:51	12:51	13:51	14:51	15:51	16:51	17:51	18:51	19:51			
Morges		06:03	07:03	08:03	09:03	10:03	11:03	12:03	13:03	14:03	15:03	16:03	17:03	18:03	19:03	20:03			
Morges, gare		06:06	07:06	08:06	09:06	10:06	11:06	12:06	13:06	14:06	15:06	16:06	17:06	18:06	19:06	20:06			
St-Prex, Taillecou		06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15			
St-Prex, gare	arr.	06:21	07:21	08:21	09:21	10:21	11:21	12:21	13:21	14:21	15:21	16:21	17:21	18:21	19:21	20:21			
Lausanne		05:58	06:58	07:58	08:58	09:58	10:58	11:58	12:58	13:58	14:58	15:58	16:58	17:58	18:58	19:58			
St-Prex		06:14	07:14	08:14	09:14	10:14	11:14	12:14	13:14	14:14	15:14	16:14	17:14	18:14	19:14	20:14			
St-Prex, gare	dep.	06:21	07:21	08:21	09:21	10:21	11:21	12:21	13:21	14:21	15:21	16:21	17:21	18:21	19:21	20:21			
Etoy, gare		06:26	07:26	08:26	09:26	10:26	11:26	12:26	13:26	14:26	15:26	16:26	17:26	18:26	19:26	20:26			
Littoral Parc à préciser					09:28	10:28	11:28			14:28	15:28					20:28			
Allaman, gare	arr.	06:39	07:39	08:39				12:39	13:39			16:39	17:39	18:39	19:39				
Allaman		06:41	07:41	08:41				12:41	13:41			16:41	17:41	18:41	19:41				
Genève		07:11	08:11	09:11				13:11	14:11			17:11	18:11	19:11	20:11				

←																						
Genève		05:49	06:49	08:49						11:49	12:49						15:49	16:49	17:49	18:49		
Allaman		06:18	07:18	09:18						12:18	13:18						16:18	17:18	18:18	19:18		
Allaman, gare	dep.	06:21	07:21	08:21						12:21	13:21						16:21	17:21	18:21	19:21		
Littoral Parc à préciser					09:28	10:28	11:28			14:28	15:28						20:28					
Etoy, gare		06:30	07:30	08:30	09:30	10:30	11:30	12:30	13:30	14:30	15:30	16:30	17:30	18:30	19:30	20:30						
St-Prex, gare	arr.	06:35	07:35	08:35	09:35	10:35	11:35	12:35	13:35	14:35	15:35	16:35	17:35	18:35	19:35	20:35						
St-Prex		06:41	07:41	08:41	09:41	10:41	11:41	12:41	13:41	14:41	15:41	16:41	17:41	18:41	19:41	20:41						
Lausanne		07:01	08:01	09:01	10:01	11:01	12:01	13:01	14:01	15:01	16:01	17:01	18:01	19:01	20:01	21:01						
St-Prex, gare	dep.	06:35	07:35	08:35	09:35	10:35	11:35	12:35	13:35	14:35	15:35	16:35	17:35	18:35	19:35	20:35						
St-Prex, Taillecou		06:40	07:40	08:40	09:40	10:40	11:40	12:40	13:40	14:40	15:40	16:40	17:40	18:40	19:40	20:40						
Morges, gare	arr.	06:52	07:52	08:52	09:52	10:52	11:52	12:52	13:52	14:52	15:52	16:52	17:52	18:52	19:52	20:52						
Morges		06:56	07:56	08:56	09:56	10:56	11:56	12:56	13:56	14:56	15:56	16:56	17:56	18:56	19:56	20:56						
Lausanne		07:09	08:09	09:09	10:09	11:09	12:09	13:09	14:09	15:09	16:09	17:09	18:09	19:09	20:09	21:09						
Morges, Marcelin	arr.		07:58	08:58						11:58	12:58	13:58	14:58	15:58	16:58							